



DÉCISION DU MAIRE

(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N° VILLE_2019DC077

OBJET : FORMATION PERMIS BE

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2016_DL118 du conseil municipal du 15 décembre 2016, portant délégation du conseil municipal au maire,

VU la décision n° VILLE_2018_DC142 du 29 novembre 2018,

CONSIDÉRANT le besoin de la collectivité de mettre en place une formation « Permis BE » pour un agent de la Ville,

CONSIDÉRANT que CER VILLEURBANNAIS a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour dispenser la formation intitulée « Permis BE »,

CONSIDÉRANT que CER VILLEURBANNAIS procédera à l'inscription administrative auprès de l'AFPA,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La présente décision annule et remplace la décision VILLE_2018_DC142.

ARTICLE 2 : De conclure avec CER VILLEURBANNAIS, une convention de formation professionnelle pour que Monsieur CHARCOSSET Pascal puisse remplir ses missions.

ARTICLE 3 : Cette formation se déroulera du 4 décembre 2018 au 22 janvier 2019.

ARTICLE 4 : Le règlement de la dépense de 810,00 euros TTC s'effectuera au chapitre 011 compte 024 fonction 6184.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.

CORBAS, le 29 juillet 2019

Le maire,
Jean-Claude TALBOT



Envoyé en préfecture le 29/07/2019
Reçu en préfecture le 29/07/2019
Publié le **SLOW**
ID : 069-216902734-20190729-VILLE_2019DC077-AU

30, rue Edmond ROSTAND
69800 SAINT PRIEST
Tél : 04 78 21 29 71
E-mail : cer.villeurbannais@orange.fr
www.cer-villeurbannais.com

5, av Commandant LHERMINIER
69100 VILLEURBANNE
Tél : 04 78 84 00 89
E-mail : cer-villeurbannais@orange.fr
www.cer-villeurbannais.com

CONVENTION DE FORMATION PERMIS DE CONDUIRE

I - OBJET: CONVENTION ENTRE LES PARTIES

Auto-école **C.E.F.R. VILLEURBANNAIS**

30, rue Edmond ROSTAND

69800 SAINT-PRIEST

Tél : 04.78.21.29.71

représentée par Monsieur

P. FLOURY

et

Ville de Corbas

Place Charles Jocteur

69960 CORBAS

Tel : 04 72 90 03 03

représentée par Madame

S. HEZARD

Numéro de formation continue: 84691518669

En application de l'article 4 de la loi n° 71575 du 16 juillet 1971 sur la formation continue, il est convenu ce qui suit :

II - MISSION :

Assurer la formation d'un salarié : **Monsieur CHARCOSSET Pascal**

pour la catégorie de véhicule : **"BE"**

Pour la période suivante : **4-5-11-12-19/12/2018 puis 8-17-18-22/01/2019 de 10h à 12h (formation code)**

: **formation pratique à déterminer après réussite de l'examen**

III - TYPE DE FORMATION CHOISIE :

Forfait formation comprenant :

- frais de dossier,
- fournitures pédagogiques,
- préparation à l'examen théorique général **jusqu'à réussite**,
- **1 prépacode**,
- **1 timbre fiscal** pour l'examen code,
- **8 heures** de pratique individuelle ,
- **1 accompagnement** pratique à l'examen.

IV - TARIF :

Coût unitaire de la formation BE :

810,00 € nets de taxe

MONTANT TOTAL DE LA FORMATION : 810,00 nets de taxe

Tout cours pratique pris au-delà des 8 heures prévues dans le contrat sera facturé : 75,00 Euros
En cas d'échec à l'examen pratique, l'accompagnement suivant sera facturé: 100,00 Euros

VI-REGLEMENT :

La réservation de la place dans le planning de formation ne sera effective qu'après réception de la présente convention signée par vos soins et accompagnée d'un règlement du tiers du montant soit 270,00 € en acompte de la formation.

L'entreprise s'engage à régler le solde de la formation **avant le premier passage d'examen pratique, à réception de la facture.**

Dans le cas où les frais de formation sont réglés par un organisme de formation continue, le chèque de réservation vous sera restitué dès réception du règlement de l'organisme dont les coordonnées seront portées dans les rubriques suivantes:

Nom de l'organisme :
Adresse :

Personne à contacter :
Tél. :

Fait en 2 exemplaires : *1 pour l'entreprise
*1 pour l'auto-école (à nous retourner signé)

Date : Saint-Priest le

L'auto-école
(cachet + signature)

l'entreprise
(cachet + signature)

CEFR VILLEURBANAIS

30, rue Edmond Rostand

69800 St Priest

Tél : 04 78 20 33 75

Siret : 829 25 427

Envoyé en préfecture le 29/07/2019

Reçu en préfecture le 29/07/2019

Publié le



ID : 069-216902734-20190729-VILLE_2019DC077-AU

Envoyé en préfecture le 29/07/2019

Reçu en préfecture le 29/07/2019

Publié le



ID : 069-216902734-20190729-VILLE_2019DC077-AU